REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1242

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation des opérations globalisées de voirie 2010 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010

Délibération n° 2010-1242

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Programmation des opérations globalisées de voirie 2010 - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La programmation 2010 des opérations globalisées de voirie soumise à la validation du Conseil est détaillée, à titre indicatif, dans les tableaux joints en annexe du présent rapport.

Les opérations globalisées de voirie contribuent aux politiques publiques de voirie telles que la sécurité des usagers, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou le plan modes doux et aux politiques communautaires définies au plan de mandat.

Elles représentent un montant de 54 933 528 € en dépenses et 6 296 336 € TTC en recettes pour la section d'investissement (autorisation de programme globale -APG-) et un montant de 3 850 000 € en dépenses pour la section de fonctionnement réparties comme suit :

C1 : Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement :

- dépenses : 52 799 528 € (APG) et 650 000 € en fonctionnement,
- recettes : 6 296 336 € (APG) ;

C11 : Encourager l'usage des transports en commun

Opération 0044 - Les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte du Sytral : l'enveloppe est d'un montant de 6 340 000 € en dépenses et 5 433 528 € en recettes. Le programme annuel des actions est élaboré par le Sytral et fait l'objet d'une convention approuvée par une délibération spécifique ;

Opération 0489 - Réfection des itinéraires de transports en communs : l'opération a évolué et ne se limitera plus au strict entretien des couloirs bus mais à l'ensemble des réfections des itinéraires de transport en commun :

. les travaux de réfection des couches de roulement, remplacement de pavés Trieff, etc.,
. la réparation de l'orniérage sur les sites propres supportant des bus articulés,
. la mise en accessibilité des abris voyageurs.

Le montant de l'enveloppe est identique à celui voté en 2009, soit 750 000 €.

C13 : Adapter l'offre des réseaux existants (routes, transports en commun, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité

Opération 1628 - Les acquisitions foncières : l'enveloppe, d'un montant de 1 000 000 € est utilisée pour les acquisitions foncières relatives aux élargissements de voies aménagées dans le cadre des opérations globalisées ;

Opération 1616 - Les démolitions de voirie : l'enveloppe, d'un montant de 400 000 € est utilisée pour la démolition des constructions sur les terrains acquis pour les élargissements de voiries ;

Opération 1646 - Les actions de proximité territoriale : l'enveloppe, d'un montant de 17 500 000 €, est utilisée pour :

. les aménagements demandés par les maires des communes et choisis à partir de la liste de priorités établies par les maires,
. les travaux consécutifs aux permis de construire,
. les petits travaux d'aménagement demandés par les maires en complément d'arrêtés de police,
. le financement des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
. les travaux pour le compte de tiers, entrées charretières, aménagements pour transports de fonds, bornes, etc. Ces travaux sont compensés par une recette équivalente,
. les études d'aménagement et les plans de recollement et levés topographiques nécessaires à ces actions.

Le financement des travaux induits par les permis de construire pourrait être compensé par une majoration de l'enveloppe de crédit de proximité allouée aux communes bâtisseuses lorsque la somme des dépenses induites par ces suites à permis dépasse le montant du fonds d'initiative communale (FIC) de la Commune. Une compensation d'un montant égal au dépassement s'effectuerait grâce à l'affectation de crédits réservés, sur validation expresse du vice-président en charge de la voirie.

Par ailleurs, il est proposé que les surcoûts qualitatifs et d'extension de périmètre (stationnement supplémentaire, reprise de trottoirs étendue au-delà de l'emprise, plantations d'arbres d'alignement, placettes, etc) souhaités par les communes à l'occasion des travaux réalisés suite à permis de construire ne rentrent pas dans le montant compensé. Le montant de ces surcoûts qualitatifs serait à prévoir dans la programmation de la Commune.

Chaque subdivisionnaire présentera donc deux scénarios de devis à la Commune qui choisira de financer ou non la part de surcoût qualitatif dans son budget de proximité.

Comme les autres années, la contribution du programme de proximité aux aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite devrait se situer autour de 5 M€.

Une recette de 800 000 € est attendue sur cette opération.

Opération 1724 - Le fonds d'initiative communale

L'utilisation de cette enveloppe, d'un montant de 5 136 000 € est laissée à l'initiative des maires des communes. Son affectation, du strict domaine des compétences de voirie communautaire, concerne principalement la sécurité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Opération 1706 - Le plan de jalonnement : l'enveloppe, d'un montant de 300 000 €, est utilisée pour différentes actions ponctuelles en études et en travaux ainsi que le jalonnement du site historique de Lyon : plan de jalonnement de Villeurbanne (2° tranche), hôpital femme, mère, enfant (HFME), etc.

C14 : Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines

Opération 1610 - Les aménagements cyclables : l'enveloppe, d'un montant de 1 500 000 €, participe à la réalisation du volet vélo du plan modes doux voté le 28 septembre 2009.

Elle est utilisée pour la réalisation des axes structurants du réseau cyclable de l'agglomération ainsi que pour l'installation d'arceaux de stationnement.

Une recette de 62 708 € est attendue de la région Rhône-Alpes ;

Opération 1652 - Trafic Criter : l'enveloppe, d'un montant de 1 503 528 €, est destinée à l'extension du réseau de contrôle du trafic par la signalisation lumineuse : 50 carrefours à aménager, installation de 6 caméras vidéo, installation de 40 boucles de comptage prévue, évolutions du logiciel du PC Criter.

C15 : Maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)

Opération 1658 - La signalisation lumineuse et matériels hors Criter : l'enveloppe, d'un montant de 1 920 000 € est utilisée pour les travaux de mise aux normes obligatoires des carrefours à feux, la rénovation et la création de carrefours à feux demandés par les communes ainsi que les dépenses liées aux études et à l'achat de matériel et aux aménagements de voirie qui s'y rapportent ;

Opération 1634 - Aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères : l'enveloppe, d'un montant de 150 000 €, ne se limite plus aux seuls aménagements d'impasses mais est utilisée pour les travaux de mise en sécurité des trajets de desserte de la collecte des ordures ménagères ;

Opération 1640 - La sécurité voirie : l'enveloppe, d'un montant de 400 000 €, identique à celle de 2009, est utilisée pour traiter les carrefours les plus accidentogènes de l'agglomération. En 2010, une partie de ces crédits sera consacrée aux études de diagnostic d'accessibilité à hauteur de 100 000 € par an. Ces diagnostics s'effectueront sur les itinéraires retenus au schéma directeur d'accessibilité dans des secteurs sur lesquels des travaux sont prévus ;

Opération 1718 - Ouvrages d'art : cette opération est mixte et concerne à la fois des gros travaux imputés en section d'investissement et des travaux d'entretien imputés en section de fonctionnement pour des montants respectifs de 2 300 000 € et de 650 000 €.

Le patrimoine communautaire est composé de 594 ouvrages d'art classés selon une typologie (ponts, trémies, murs de soutènement, etc.) et selon un indice de gravité (de 1 : état optimal à 6 : danger pour la sécurité).

La programmation des travaux porte en priorité sur les ouvrages affichant un indice de gravité 5 ou 6. Ce gros entretien relève de la section d'investissement.

La politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement.

Seront réalisés à ce titre :

. l'enlèvement des tags sur ouvrages,
. la programmation des inspections détaillées réglementaires,
. les petites réparations ponctuelles : changement d'éléments de joints, réparation d'éléments de garde-corps, réfection localisée d'enrobé sur ponts et trémies, renforcements localisés sur mur en pierres, etc. ;

Opération 1622 - Les grosses réparations de voirie : l'enveloppe, d'un montant de 11 300 000 €, est utilisée pour mener à bien la politique de requalification du patrimoine et prend en compte :

. le financement du diagnostic pour 2 %,
. la réparation des chaussées par tapis ou enduits pour 80 %,
. la réparation des trottoirs et des caniveaux de la voirie pour 10 %,
. la réparation des espaces publics pour 8 % ;

Opération 1712 - Les bornes mobiles : l'enveloppe, d'un montant de 100 000 €, est utilisée pour la maintenance de bornes télécommandées ;

Opération 2100 - Expertises génie civil et programme de GER pour les tunnels exploités en régie : l'enveloppe, d'un montant de 2 200 000 €, est destinée à couvrir les opérations de maintenance lourde (remplacement d'équipement, interventions de réparation lourde de génie civil, etc.) Il ne s'agit pas de traiter la mise aux normes sécurité qui fait l'objet d'autres démarches projets (opérations individualisées). Des campagnes d'inspections détaillées seront lancées afin de déterminer annuellement la programmation des GER. Ce gros entretien est un élément indispensable à la pérennité des ouvrages et à la sécurité des usagers.

C5 : Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- 1 600 000 € en dépenses (APG),
- 3 200 000 € en dépenses de fonctionnement.

C54 : S'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours

Opération 1730 - Les plantations d'arbres d'alignement (enveloppe de 1 600 000 €) : les prestations réalisées dans le cadre de cette opération sont imputées en sections d'investissement et de fonctionnement.

Le patrimoine communautaire sera composé, en 2010, d'environ 78 000 emplacements dont 74 000 arbres et 4 000 emplacements vides.

La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel Dryade et anticiper au mieux l'entretien et le renouvellement,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies par projet pour minimiser l'entretien ultérieur (charte de l'Arbre).

La politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement dont une grande partie est programmable. Seront réalisés à ce titre :

- les travaux relevant de la sécurité (tailles et abattages),
- la pérennisation des nouvelles plantations (environ 10 000 sujets par an) après la période de confortement et de parachèvement : arrosage, aération du sol, tuteurage et taille de formation,
- l'entretien des sujets plus âgés : taille et élagage (environ 15 000 sujets par an), traitement sanitaire des parasites et maintien de la propreté du sol,
- les missions d'expertise des arbres à risque.

D1 : Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine : 534 000 € en dépenses (APG)

Opération 1736 - Le mobilier et matériel de voirie 2010 : l'enveloppe, d'un montant de 250 000 €, est utilisée pour les acquisitions de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services et subdivisions de la voirie.

Opération 1742 - Les poids lourds : l'enveloppe, d'un montant de 284 000 €, correspond à la part de la direction de la voirie pour l'acquisition de ces véhicules. Deux poids lourds de 13,5 tonnes vont être commandés pour les subdivisions centre-est et périphérie nord ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans l'annexe du projet de délibération, à l'opération **01724 : fonds d'initiative communale**, il convient de rajouter une ligne :

"Caluire et Cuire : montant 108 000 € ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 : Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement pour un montant de 52 799 528 € en dépenses et 6 296 336 € en recettes en section d'investissement sur le budget principal de la Communauté Urbaine pour les opérations suivantes :

- petits aménagements de voirie pour le compte du Sytral (opération 044),
- réfection des itinéraires de transport en commun (opération 0489),
- acquisitions foncières (opération 1628),
- démolitions de voirie (opération 1616),
- actions de proximité territoriale (opération 1646),
- fonds d'initiative communale (opération 1724),
- plan de jalonnement (opération 1706),
- aménagements cyclables (opération 1610),

- trafic Criter (opération 1652),
- signalisation lumineuse et matériels hors Criter (opération 1658),
- aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères (opération 1634),
- sécurité voirie (opération 1640),
- ouvrages d'art (opération 1718),
- grosses réparations de voirie (opération 1622),
- bornes mobiles (opération 1712),
- expertises génie civil et programme de GER pour les tunnels exploités en régie (opération 2100) ;

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C5 : Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre pour un montant de 1 600 000 € en dépenses en section d'investissement sur le budget principal sur l'opération suivante :

- plantations d'arbres d'alignement (opération 1730) ;

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 : Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon pour un montant de 534 000 € en dépenses en section d'investissement sur le budget principal pour les opérations suivantes :

- mobilier et matériel de voirie (opération 1736),
- poids-lourds (opération 1742).

3° - Valide la répartition des crédits communs au titre du fonds d'initiative communale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.